



52^{ème} Rassemblement de Motocyclettes Anciennes de Sommières 17 et 18 octobre 2026

bourse d'échange le samedi

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avant le 01 octobre 2026 Aucune inscription ne pourra être prise sur place

Email : motoclubsommierois@gmail.com site internet : moto-club-sommierois.org

Adresse courrier : Moto Club Sommiérois 5 mas du moulin à vent 30250 VILLEVIEILLE

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
N° de téléphone :	Adresse mail :	

Véhicule	Marque :	Modèle :	Cylindrée :
	Année :	N° d'immatriculation :	
	Compagnie d'assurance :	Numéro contrat :	
<u>Attention : réservé aux Motos d'avant 1968 et aux Cyclos-sport à boîte de vitesses</u>			

Participation au week-end complet avec les balades du samedi après-midi et du dimanche matin avec café croissant, casse-croute, repas dimanche midi et un tee-shirt sérigraphié 52° Rencontre.

Pilote	(Taille tee-shirt : S M L XL XXL) :	50 € =
Passager	(Taille tee-shirt : S M L XL XXL) :	50 € =

En option :

Repas du samedi soir x 25 € =

Possibilité de choisir à la carte :

Participation balade samedi avec visite de l'abbaye de Gellone	(par personne)	 x 20 € =
Participation balade dimanche avec café, casse-croute	(par personne)	 x 25 € =
Participation balade dimanche avec café, casse-croute et repas	(par personne)	 x 40 € =

Bourse d'échange :

Réservation d'un stand pour la Bourse du samedi 20 € =

TOTAL A REGLER

Modalité de règlement :

VIREMENT sur le compte du Moto Club Sommiérois FR76 1348 5008 0008 9124 6437 341

Ou CHEQUE à l'ordre du Moto Club Sommiérois

Règlement

Code de la route : Cette balade se déroule exclusivement sur routes ouvertes, sans esprit de vitesse ni de compétition. Le respect strict du Code de la route est obligatoire pour tous (pilotes, passagers et accompagnateurs).

Équipements obligatoires : Le port d'un casque homologué attaché et de gants certifiés CE est obligatoire pour le pilote et son passager. Un gilet de haute sécurité (gilet jaune) doit également être à bord de chaque véhicule.

Documents administratifs : Chaque conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valide et de la carte grise de la moto.

Alcoolémie et produits stupéfiants : La conduite sous l'empire d'un état alcoolique (seuil légal maximal de 0,5 g/L de sang, ou 0,2 g/L pour les permis probatoires) ou de stupéfiants est strictement interdite.

Responsabilité : L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile pour l'événement, conformément à la loi. Toutefois, chaque participant reste civilement et pénalement responsable de ses propres infractions et sinistres.

Annulation et remboursement : Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'annulation par le participant moins de 15 jours avant la manifestation, sauf motif de force majeure dûment justifié.

Fait à

Le

Signature